



Compte rendu de l'atelier mensuel des projets - Juin 2016

Date et lieu de la réunion : 14/06/2016 à Betton.

21 personnes présentes

Ordre du jour :

1. Les derniers évènements et dernières actions
2. Vie du Collectif
3. Autres actions en cours ou à venir

Compte-rendu :

1. Les derniers évènements et dernières actions :

- **6 juin : réunion-débat au sein du Collectif, consacrée à la question des riverains :**

Cette réunion nous a permis de mieux comprendre la problématique des pesticides pour les riverains, en écoutant notamment le témoignage de l'un d'entre nous, paysan qui soutient le Collectif, mais qui utilise des pesticides. Voir le compte-rendu joint.

- **9 juin : manifestation de soutien à L. GUILLOU et S. ROUXEL au Tass à Saint-Brieuc :**

Après avoir reconnu la « faute inexcusable » de Nutréa – Triskalia en 2014, le tribunal doit statuer sur le montant de leur indemnisation. Me Lafforgue a montré le décalage entre le taux d'IPP (Incapacité Partielle Permanente) de 25 % qui leur a été attribué et le préjudice réel qu'ils subissent dans leur vie quotidienne.

Le Tribunal rendra sa décision en délibéré le 22 septembre 2016.

Nous étions une trentaine du Collectif à avoir fait le déplacement et Daniel R. a entonné sa chanson : « les pesticides, ça tue, ça pollue, on n'en veut plus ».

<http://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-brieuc-22000/saint-brieuc-victimes-des-pesticides-ils-demandent-leur-indemnisation-4286904>

Paul FRANCOIS, de PHYTOVICTIMES, est venu aussi apporter son soutien. Après la manifestation, nous nous sommes réunis pour discuter de notre partenariat.

- **Noël POULIQUEN à Glomel (22) :**

Noël a contracté en août 2015, un lymphome, suite à son travail au contact des pesticides sur le site Triskalia à Glomel. Il a subi 6 séances de chimiothérapie et une greffe de moelle osseuse. Il a fait une demande de reconnaissance en maladie professionnelle auprès de la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Celle-ci doit rendre son avis le 20 juin, fin du délai de 6 mois qui lui est imparti.

Elle vient de l'informer qu'elle transmettait son dossier au Comité Régional de Reconnaissance en Maladie Professionnelle (CRRMP) pour que celui-ci statue. Le Médecin Conseil considère ne pouvoir « affirmer avec certitude que le patient a été en rapport direct avec certains produits toxiques» !!! C'est scandaleux. Et en plus, ça reporte encore la décision à une date ultérieure !

Nous ferons le nécessaire pour soutenir Noël.

- **15 Juin : Soutien à Valérie MURAT (Bordeaux) :**

Son père, vigneron, est mort d'un cancer en décembre 2012. Valérie cherche à faire reconnaître la responsabilité des laboratoires. Elle devait passer devant la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (Civi) au tribunal de grande instance de Bordeaux.

L'audience a été reportée car la Commission attend des informations complémentaires de la plainte contre X au Pénal pour homicide involontaire.

- **17 juin : Triskalia refuse de participer à une réunion de conciliation avec E. Le Goffic**

Le 21 mars 2014, Gwénaél Le Goffic, mettait fin à ses jours, à Plouisy. Le 3 septembre 2015, le Tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) a estimé qu'il s'agissait d'un accident du travail. L'étape suivante est de déterminer si l'entreprise a commis une faute inexcusable. Soit par un accord à l'amiable, ou conciliation, soit par une nouvelle audience du Tass.

La conciliation entre Nutrédia et Edith n'aura pas lieu. Nutrédia refuse de participer à la réunion qui était prévue le 27 juin à la MSA d'Armorique. Elle refuse de reconnaître sa responsabilité et joue la montre. Le Tass jugera, dans plusieurs mois, si l'entreprise a commis une faute inexcusable. Si tel est le cas, elle sera condamnée à verser une indemnité complémentaire à la famille de Gwénaél Le Goffic.

2. Vie du Collectif :

- **Communication :**

Yvette RAYSSIGUIER est en charge de la communication du Collectif. Elle a pris contact avec les associations et organisations qui nous avaient soutenus avant notre constitution en association. Toutes celles contactées jusqu'à présent, renouvellent leur soutien.

- **Adhésions :**

Une soixantaine à ce jour, dont une douzaine de victimes.

- **Soutien aux victimes :**

Au cours du mois de mai, 5 contacts ont été établis avec de nouvelles victimes. Il nous faut définir comment le Collectif va procéder pour les soutenir.

Nous avons échangé sur ce qu'on entend par « soutien » et comment il se concrétise :

- soutien moral
- aide à la mise en ordre des papiers
- soutien dans la conduite du dossier vis-à-vis de la MSA, la Sécurité Sociale ou autres organismes
- accompagnement à des rendez-vous
- soutien financier
- médiatisation du dossier si nécessaire
- recueil de témoignages, de Procès Verbaux (PV) de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)...

Comment mettre en œuvre ce soutien individualisé ?

Nous proposons de créer des binômes qui vont suivre une ou plusieurs personnes. Mais la sympathie ne suffit pas, il nous faut aussi être compétents. Donc, nous prévoyons de nous former :

- D'une part à la connaissance des procédures de reconnaissance en maladie professionnelle,
- D'autre part à l'entretien individuel.

Un groupe de 7 volontaires a été constitué et s'organisera en tant que groupe projet.

Ce travail de terrain sera conduit aussi en coordination avec l'association Phytovictimes.

www.phyto-victimes.fr/

- **Groupe projet « Riverains » :**

Marcelle TRAVERS va en assurer l'animation.

D'une part, nous avons proposé à l'association Générations Futures, d'être leur Relais local.

Générations Futures lance des actions à l'échelle nationale (ex : lettre aux maires, carte nationale des victimes des pesticides, soutien aux cantines bio...) et édite des brochures, des guides qui peuvent nous aider à mener des actions locales (ex : brochure riverains pesticides).

<http://www.generations-futures.fr/>

D'autre part, à notre niveau, nous allons mener des actions autour de nous et soutenir des gens qui ailleurs en Bretagne, luttent pour préserver leur environnement et leur santé. Ainsi par exemple, Christian LE GALL, près d'Audierne, dont le témoignage est joint à ce compte rendu.

Des pistes d'action ont été discutées :

- Lettre aux maires de nos communes
- Dépose d'affiches et de notre dépliant dans les cabinets médicaux, infirmiers...

Faute de temps pour approfondir le sujet, une autre réunion est programmée :

Lundi 27 juin à 20 h à l'Happy Café - Allée du marché à Thorigné-Fouillard (35)

- **Formation mensuelle : les pesticides et la santé par Jean-François.**

Les taux de nitrates dans l'eau potable ont diminué en Bretagne, principalement par l'abandon de bon nombre de captages (environ 30%) dans des zones fortement contaminées. Dans les années 60, l'eau potable était encore pratiquement « pure ». Le taux record de présence de pesticide dans les cours d'eau était atteint en 1999. Les pics correspondent à des périodes de fort usage de glyphosate.

Une étude allemande semble démontrer que seul 10% des pesticides présents dans le corps le sont par l'eau, mais 30% par voie aérienne et 60 % par l'alimentation. On étudie beaucoup l'eau car les élus locaux sont responsables de sa distribution. Pour autant, nous n'étudions pas systématiquement les métaux et les résidus médicamenteux, comme en Suisse.

Il n'y a pas de tests de pesticide sur certaines denrées, comme le vin. Le dosage ne se fait que sur le jus, donc un produit dans lequel les pesticides sont les moins concentrés.

Il n'y a pas d'obligation à étudier les produits « animaux » qui sont nourris avec de l'alimentation OGM contenant des glyphosates.

Des études d'associations dans plusieurs pays montrent une forte présence de glyphosate dans la population. Entre autres, une étude aux Etats-Unis montre que 100% des femmes enceintes en ont dans le lait.

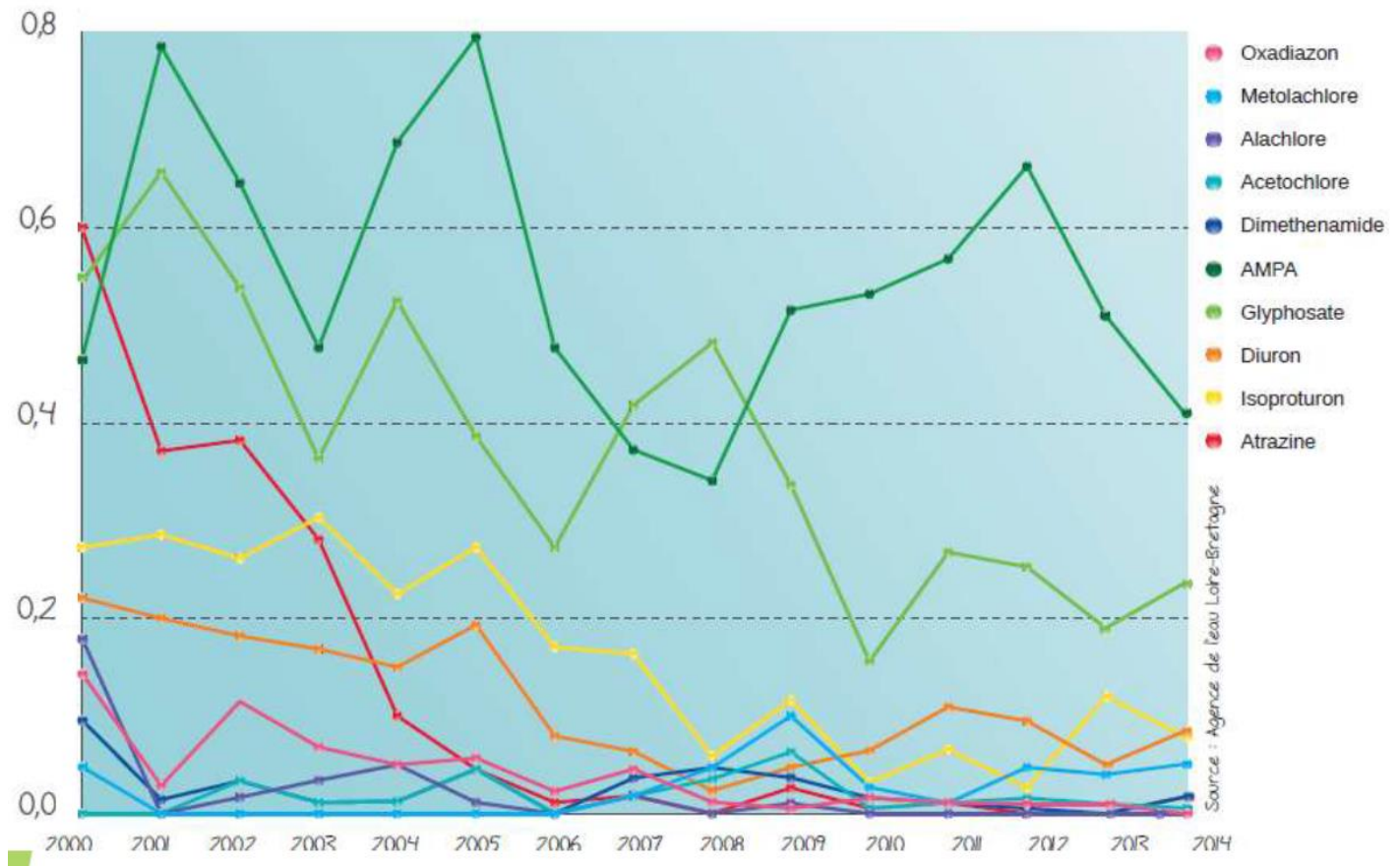
En Bretagne, les femmes enceintes testées ont dans leurs urines le triple de la dose maximum de ce même glyphosate (Etude Pelagie de l'INSERM).

Les cas professionnels de contamination par cette molécule sont majoritairement des cas d'intoxication par la respiration ou la peau. Or, les tests d'évaluation sur les rats sont effectués par ingestion, avec une première destruction des produits par le foie et une évacuation par les urines. Le glyphosate n'est pas analysé dans les prélèvements d'air, du fait qu'il serait sensé n'être présent que dans les liquides. Or, une étude américaine effectuée au dessus de champs de culture de colza OGM montre que, dans 75% des prélèvements aériens, on en retrouve à doses notables. Au final, c'est ce qui explique la difficulté à faire reconnaître juridiquement la dangerosité du glyphosate.

En comparant des chiffres ventes de produits pesticides de la DRAAF et des éléments d'analyse fournis par AirBreizh (organisme chargé de mesurer la qualité de l'air), on peut établir un lien, malgré a priori, des chiffres de vente minimisés pour le glyphosate.

Pour minimiser la part du glyphosate dans les analyses, l'industrie chimique a développé un procédé pour dégrader la molécule qui devient un métabolite (AMPA) que l'on considère comme non toxique.

Fréquence de dépassement du seuil de 0.1 µg/l Réseau CORPEP - Année 2014



Le Lindane, utilisé comme insecticide dans les étables (mais aussi dans le produit de la marque Parapoux !), est désormais officiellement interdit. Néanmoins, la molécule n'est pas dégradable avant 250 ans. Elle persiste dans le sol et, par entremise de la poussière, s'accumule dans le corps. C'est pourquoi on en retrouve dans les chiffres de certaines analyses de l'air. Les néocotinoïdes ont aujourd'hui un faible poids dans les ventes mais une énorme « efficacité » (Cf. Conférences du professeur Bonmatin).

Les Composés Organo-Phosphorés (insecticides) expliqueraient en grand nombre les cas d'asthmes.

L'ammoniac serait coupable de la formation d'une forte proportion de molécules fines dans l'air. Sa propagation par le vent touche une grande partie de la pointe Bretonne, jusqu'au bassin rennais. La juxtaposition des cartes de productions d'ammoniac dues à l'élevage et de l'apparition de cas d'asthmes (données de l'ARS sur les enfants en maternelle) laisse planer une forte coïncidence.

Conclusion : il faut impérativement remettre en cause le productivisme agricole, qui génère des usages de pesticides dangereux pour notre santé.

3. Autres actions en cours ou à venir :

- **Rencontre avec les associations Générations Futures et Phytovictimes :**

Suite à notre discussion le 9 juin à Saint-Brieuc avec Paul FRANCOIS, il est prévu de nous rencontrer à Rennes pour discuter comment travailler ensemble.

- **23 Juin à 20h : conférence « Pesticides et Santé »**

Organisation par Eau et Rivières de Bretagne à la MCE – Rennes, avec JF Deleume.

- **28 juin à 20h45: au cinéma TI HANOK, soirée ciné-débat à Auray (56)**

Organisation par l'association INGALAN avec le témoignage des ex-salariés de Triskalia.

- **10-11 septembre – Foire Biozone à Mûr de Bretagne :**

Le Collectif est invité à y tenir un stand. Avis aux volontaires.

- **8-9 octobre – Ille et Bio à Guichen :**

Le Collectif est invité à y tenir un stand. Avis aux volontaires.

Date de prochaine réunion :

mardi 6 septembre 2016 à 20 h,
espace Anita Conti 10 rue du Trégor (en haut du bourg, près du cinéma l'Eveil et de l'ancien cimetière)
Betton.